



Avis public

Aux citoyens de la susdite municipalité, AVIS PUBLIC est, par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière que :

Les membres du Conseil municipal de Saint-Armand ont adopté à la séance extraordinaire du conseil tenue le 7 février 2019, le règlement numéro **012-19** intitulé :

« Règlement concernant la rémunération du maire et des conseillers (ères) de la Municipalité de Saint-Armand ».

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand aux heures normales d'ouverture soit, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Saint-Armand, le 25 février 2019.

Martine Loiseau, directrice générale et
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Martine Loiseau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Armand, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant à chacun des endroits désignés par le conseil entre 13h et 15h, le 25 février 2019.

Martine Loiseau, directrice générale et
secrétaire-trésorière